

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2022-301

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **73\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion**

73-2022-09-26-00001 - Annulation de la délégation de signature accordée à Hélène FERRONT par la responsable du service de gestion comptable d'ALBERTVILLE (1 page) Page 3

73-2022-09-26-00002 - Procuration sous-seing privé donnée par la responsable du service de gestion comptable d'Albertville à Johanna MEYER, mandataire spécial et général (1 page) Page 5

73-2022-09-26-00003 - Procuration sous-seing privé donnée par la responsable du service de gestion comptable d'Albertville à Othmane HOUSSAINI, mandataire spécial et général (1 page) Page 7

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / ARS Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

73-2022-09-21-00002 - Arrêté N° 2022-14-0236 du 21 septembre 2022.?? Portant modification des tableaux de la garde ambulancière des secteurs de Chambéry et de St Jean-de-Maurienne pour le mois d' octobre 2022.?? (5 pages) Page 9

73\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Savoie

73-2022-09-26-00001

Annulation de la délégation de signature  
accordée à Hélène FERRONT par la responsable  
du service de gestion comptable d'ALBERTVILLE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Service de Gestion Comptable d'ALBERTVILLE



FINANCES PUBLIQUES

Décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables  
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,

Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

La soussignée, Laurence BERNARDIN comptable public, responsable du SGC d'Albertville

Déclare annuler la délégation de signature consentie à Mme Hélène FERRONT Inspectrice Divisionnaire des Finances

Publiques en date du 31 décembre 2021.

Fait à Albertville, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Signature du Mandant

signé : Laurence BERNARDIN

<sup>(1)</sup> la date en toutes lettres

Visé le vingt-six septembre deux mille vingt-deux <sup>(1)</sup>

Pour le directeur départemental des finances publiques,  
et par délégation

signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

73\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Savoie

73-2022-09-26-00002

Procuration sous-seing privé donnée par la  
responsable du service de gestion comptable  
d'Albertville à Johanna MEYER, mandataire  
spécial et général



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Service de Gestion Comptable D'ALBERTVILLE



FINANCES PUBLIQUES

**Délégation de signature en date du 19/09/2022 .**

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables  
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,  
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,  
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

La soussignée, Laurence BERNARDIN comptable public, responsable du SGC d'Albertville

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général Mme Johanna MEYER Inspectrice des Finances Publiques demeurant à ALBERTVILLE, 13 avenue du Général De Gaulle .

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SGC d'Albertville

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer les lettres-chèques sur le Trésor, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC d'Albertville

Entendant ainsi transmettre à Mme Johanna MEYER Inspectrice des Finances Publiques tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation est consentie :

- à titre permanent
- pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Fait à ALBERTVILLE, le dix neuf septembre 2022

Signature du Mandataire,  
signé : Johanna MEYER

Signature du Mandant<sup>(2)</sup>  
signé : Laurence BERNARDIN

<sup>(1)</sup> la date en toutes lettres

<sup>(2)</sup> Faire précéder la signature des mots :  
« Bon pour pouvoir »

Visé le vingt-six septembre deux mille vingt-deux <sup>(1)</sup>

Pour le directeur départemental des finances publiques,  
et par délégation

signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

73\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Savoie

73-2022-09-26-00003

Procuration sous-seing privé donnée par la  
responsable du service de gestion comptable  
d'Albertville à Othmane HOUSSAINI, mandataire  
spécial et général



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Service de Gestion Comptable D'ALBERTVILLE



FINANCES PUBLIQUES

**Délégation de signature en date du 19/09/2022 .**

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables  
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,  
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,  
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

La soussignée, Laurence BERNARDIN comptable public, responsable du SGC d'Albertville

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général M Othmane HOUSSAINI, Inspecteur des Finances Publiques demeurant à PONTCHARRA, 220 avenue du lycée.

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SGC d'Albertville

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer les lettres-chèques sur le Trésor, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC d'Albertville

Entendant ainsi transmettre à M Othmane HOUSSAINI Inspecteur des Finances Publiques tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation est consentie :

- à titre permanent
- pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Fait à ALBERTVILLE, le dix neuf septembre 2022

Signature du Mandataire,  
signé : Othmane HOUSSAINI

Signature du Mandant<sup>(2)</sup>  
signé : Laurence BERNARDIN

<sup>(1)</sup> la date en toutes lettres

<sup>(2)</sup> Faire précéder la signature des mots :  
« Bon pour pouvoir »

Visé le vingt-six septembre deux mille vingt-deux <sup>(1)</sup>

Pour le directeur départemental des finances publiques,  
et par délégation

signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

73-2022-09-21-00002

Arrêté N° 2022-14-0236 du 21 septembre 2022  
Portant modification des tableaux de la garde  
ambulancière des secteurs de Chambéry et de St  
Jean-de-Maurienne pour le mois d' octobre 2022.

**Arrêté N° 2022-14-0236 du 21 septembre 2022  
Portant modification des tableaux de la garde ambulancière des secteurs de Chambéry et de  
St Jean-de-Maurienne pour le mois d'octobre 2022.**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6311-1 à L.6314-1 ;

Vu la loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 modifiée ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu le décret n° 2003-674 du 23 juillet 2003 relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire et modifiant le décret n° 87-965 du 30 novembre 1987 relatif à l'agrément des transports sanitaire terrestres ;

Vu le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 modifié relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu la convention locale d'expérimentation prévue par l'article 66 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 en date du 09 mai 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2022-14-0235 du 12 septembre 2022 fixant les tableaux de la garde ambulancière du département de la Savoie pour le mois d'octobre 2022 ;

Considérant les propositions des entreprises de transports sanitaires ;

Considérant la demande de l'ATSU de modification des tableaux de la garde ambulancière des secteurs de Chambéry et de St Jean-de-Maurienne pour le mois d'octobre 2022 ;

Sur proposition du directeur de la délégation départementale de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes :

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté n° 2022-14-0235 du 12 septembre 2022 est modifié en ce qui concerne les secteurs de Chambéry et de St Jean-de-Maurienne pour le mois d'octobre 2022.

**Article 2** : Les tableaux de la garde ambulancière des secteurs de Chambéry et de St Jean-de-Maurienne sont arrêtés selon les documents joints en annexe pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2022.

**Article 3** : conformément aux dispositions réglementaires concernant les obligations des entreprises agréées pour l'accomplissement des transports sanitaires, les entreprises désignées par secteur en fonction de leurs moyens matériels et humains dans le tableau de garde, sont tenues d'assurer cette garde.

**Article 4** : Le directeur de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 21 septembre 2022

Le Directeur général de l'Agence Régionale de santé,  
Par délégation,  
La responsable du service Offre de soins Ambulatoire

**SIGNE**

Céline GELIN

**GARDES AMBULANCIERES - AMBULANCE COMMERCIALE DE 20H A 00H**

MOIS :

**OCTOBRE 2022**

SECTEUR :

**CHAMBERY**

	<b>WEEK-END</b>
	<b>FERIE</b>

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
<b>SAMEDI</b>	<b>1</b>	<b>NUIT</b>	<b>Assistance Ambulances</b>
<b>DIMANCHE</b>	<b>2</b>	<b>NUIT</b>	<b>Ambulances Savoyardes</b>
LUNDI	3	NUIT	Ambulances Savoyardes
MARDI	4	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
MERCREDI	5	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
JEUDI	6	NUIT	Bauges Ambulances
VENDREDI	7	NUIT	Harmonie Ambulance
<b>SAMEDI</b>	<b>8</b>	<b>NUIT</b>	<b>Ambulances Aubert</b>
<b>DIMANCHE</b>	<b>9</b>	<b>NUIT</b>	<b>Assistance Ambulances</b>
LUNDI	10	NUIT	Ambulances Savoyardes
MARDI	11	NUIT	Ambulances Savoyardes
MERCREDI	12	NUIT	
JEUDI	13	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
VENDREDI	14	NUIT	Ambulances Françaises
<b>SAMEDI</b>	<b>15</b>	<b>NUIT</b>	<b>Harmonie Ambulance</b>
<b>DIMANCHE</b>	<b>16</b>	<b>NUIT</b>	<b>Harmonie Ambulance</b>
LUNDI	17	NUIT	Assistance Ambulances
MARDI	18	NUIT	Ambulances Savoyardes
MERCREDI	19	NUIT	Ambulances Savoyardes
JEUDI	20	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
VENDREDI	21	NUIT	Ambulances Françaises
<b>SAMEDI</b>	<b>22</b>	<b>NUIT</b>	<b>Bauges Ambulances</b>
<b>DIMANCHE</b>	<b>23</b>	<b>NUIT</b>	<b>Ambulances Laur'alpes</b>
LUNDI	24	NUIT	Ambulances Laur'alpes
MARDI	25	NUIT	Assistance Ambulances
MERCREDI	26	NUIT	Ambulances Savoyardes
JEUDI	27	NUIT	Ambulances Savoyardes
VENDREDI	28	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
<b>SAMEDI</b>	<b>29</b>	<b>NUIT</b>	<b>Vanoise Ambulance-Secours</b>
<b>DIMANCHE</b>	<b>30</b>	<b>NUIT</b>	<b>Ambulances Françaises</b>
LUNDI	31	NUIT	Harmonie Ambulance

**Agence Régionale de Santé**  
**Auvergne-Rhône-Alpes**  
 Délégation départementale de la Savoie  
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013  
 73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES PERMANENCES JOURS/ NUITS - SEMAINE/WEEK END/JOURS FERIES

MOIS : OCTOBRE 2022

SECTEUR : CHAMBERY

WEEK-END FERIE	2 ambulances		DE 08H A 20H TOUS LES JOURS
	1 ambulance		DE 20H A 08H TOUS LES JOURS
JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
SAMEDI	1	JOUR	Ambulances Françaises
SAMEDI	1	JOUR	Ambulances Savoyardes
SAMEDI	1	NUIT	Ambulances Savoyardes
DIMANCHE	2	JOUR	Ambulances Françaises
DIMANCHE	2	JOUR	Ambulances Savoyardes
DIMANCHE	2	NUIT	
LUNDI	3	JOUR	Ambulances Savoyardes
LUNDI	3	JOUR	Assistance Ambulances
LUNDI	3	NUIT	Ambulances Aubert
MARDI	4	JOUR	Ambulances Savoyardes
MARDI	4	JOUR	Assistance Ambulances
MARDI	4	NUIT	Ambulances Laur'Alpes
MERCREDI	5	JOUR	Assistance Ambulances
MERCREDI	5	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
MERCREDI	5	NUIT	Ambulances Savoyardes
JEUDI	6	JOUR	Assistance Ambulances
JEUDI	6	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
JEUDI	6	NUIT	Ambulances Savoyardes
VENDREDI	7	JOUR	Ambulances Françaises
VENDREDI	7	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
VENDREDI	7	NUIT	Ambulances Savoyardes
SAMEDI	8	JOUR	Roux Ambulances
SAMEDI	8	JOUR	
SAMEDI	8	NUIT	Assistance Ambulances
DIMANCHE	9	JOUR	Ambulances Savoyardes
DIMANCHE	9	JOUR	
DIMANCHE	9	NUIT	Ambulances Savoyardes
LUNDI	10	JOUR	Ambulances Savoyardes
LUNDI	10	JOUR	Ambulances Aubert
LUNDI	10	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
MARDI	11	JOUR	Ambulances Savoyardes
MARDI	11	JOUR	Assistance Ambulances
MARDI	11	NUIT	Assistance Ambulances
MERCREDI	12	JOUR	Ambulances Savoyardes
MERCREDI	12	JOUR	Assistance Ambulances
MERCREDI	12	NUIT	Ambulances Laur'Alpes
JEUDI	13	JOUR	Assistance Ambulances
JEUDI	13	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
JEUDI	13	NUIT	Harmonie Ambulance
VENDREDI	14	JOUR	Assistance Ambulances
VENDREDI	14	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
VENDREDI	14	NUIT	Ambulances Savoyardes
SAMEDI	15	JOUR	Ambulances Laur'Alpes
SAMEDI	15	JOUR	Roux Ambulances
SAMEDI	15	NUIT	Ambulances Savoyardes
DIMANCHE	16	JOUR	Ambulances Françaises
DIMANCHE	16	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
DIMANCHE	16	NUIT	Assistance Ambulances
LUNDI	17	JOUR	Ambulances Aubert
LUNDI	17	JOUR	Ambulances Savoyardes
LUNDI	17	NUIT	Ambulances Savoyardes
MARDI	18	JOUR	Ambulances Savoyardes
MARDI	18	JOUR	Ambulances Laur'Alpes
MARDI	18	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
MERCREDI	19	JOUR	Ambulances Savoyardes
MERCREDI	19	JOUR	Assistance Ambulances
MERCREDI	19	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
JEUDI	20	JOUR	Ambulances Savoyardes
JEUDI	20	JOUR	Assistance Ambulances
JEUDI	20	NUIT	Harmonie Ambulance
VENDREDI	21	JOUR	Assistance Ambulances
VENDREDI	21	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
VENDREDI	21	NUIT	
SAMEDI	22	JOUR	Assistance Ambulances
SAMEDI	22	JOUR	
SAMEDI	22	NUIT	Ambulances Savoyardes
DIMANCHE	23	JOUR	Savoie Isère Ambulances
DIMANCHE	23	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
DIMANCHE	23	NUIT	Ambulances Savoyardes
LUNDI	24	JOUR	Harmonie Ambulance
LUNDI	24	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
LUNDI	24	NUIT	Assistance Ambulances
MARDI	25	JOUR	Harmonie Ambulance
MARDI	25	JOUR	Ambulances Savoyardes
MARDI	25	NUIT	Ambulances Savoyardes
MERCREDI	26	JOUR	Harmonie Ambulance
MERCREDI	26	JOUR	Ambulances Savoyardes
MERCREDI	26	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
JEUDI	27	JOUR	Ambulances Savoyardes
JEUDI	27	JOUR	Assistance Ambulances
JEUDI	27	NUIT	Vanoise Ambulance-Secours
VENDREDI	28	JOUR	Ambulances Savoyardes
VENDREDI	28	JOUR	Assistance Ambulances
VENDREDI	28	NUIT	Ambulances Françaises
SAMEDI	29	JOUR	Assistance Ambulances
SAMEDI	29	JOUR	Ambulances Laur'Alpes
SAMEDI	29	NUIT	
DIMANCHE	30	JOUR	Assistance Ambulances
DIMANCHE	30	JOUR	Ambulances Aubert
DIMANCHE	30	NUIT	Ambulances Savoyardes
LUNDI	31	JOUR	Ambulances Aubert
LUNDI	31	JOUR	Vanoise Ambulance-Secours
LUNDI	31	NUIT	Ambulances Savoyardes

**Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes**  
Délégation départementale de la Savoie  
94 boulevard de Bellevue - CS 90013  
73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES PERMANENCES JOURS/ NUITS/NUITS PROFONDES - SEMAINE/WEEK END/JOURS FERIES

MOIS :

OCTOBRE 2022

SECTEUR :

ST JEAN DE MAURIENNE (FUSION AVEC LA HAUTE-MAURIENNE)

WEEK-END
FERIE

1 AMBULANCE	J = JOUR DE 08H A 20H UNIQUEMENT SAMEDI-DIMANCHE-JOURS FERIES
1 AMBULANCE	N = NUIT DE 20H A 06H

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
SAMEDI	1	J	HAUTE MAURIENNE
SAMEDI	1	N	ROUX AMBULANCES
DIMANCHE	2	J	HAUTE MAURIENNE
DIMANCHE	2	N	ROUX AMBULANCES
LUNDI	3	N	ROUX AMBULANCES
MARDI	4	N	HAUTE MAURIENNE
MERCREDI	5	N	HAUTE MAURIENNE
JEUDI	6	N	
VENDREDI	7	N	
SAMEDI	8	J	ROUX AMBULANCES
SAMEDI	8	N	
DIMANCHE	9	J	ROUX AMBULANCES
DIMANCHE	9	N	HAUTE MAURIENNE
LUNDI	10	N	HAUTE MAURIENNE
MARDI	11	N	ROUX AMBULANCES
MERCREDI	12	N	ROUX AMBULANCES
JEUDI	13	N	ROUX AMBULANCES
VENDREDI	14	N	ROUX AMBULANCES
SAMEDI	15	J	
SAMEDI	15	N	HAUTE MAURIENNE
DIMANCHE	16	J	
DIMANCHE	16	N	HAUTE MAURIENNE
LUNDI	17	N	ROUX AMBULANCES
MARDI	18	N	ROUX AMBULANCES
MERCREDI	19	N	ROUX AMBULANCES
JEUDI	20	N	HAUTE MAURIENNE
VENDREDI	21	N	HAUTE MAURIENNE
SAMEDI	22	J	ROUX AMBULANCES
SAMEDI	22	N	
DIMANCHE	23	J	ROUX AMBULANCES
DIMANCHE	23	N	
LUNDI	24	N	HAUTE MAURIENNE
MARDI	25	N	HAUTE MAURIENNE
MERCREDI	26	N	ROUX AMBULANCES
JEUDI	27	N	ROUX AMBULANCES
VENDREDI	28	N	ROUX AMBULANCES
SAMEDI	29	J	
SAMEDI	29	N	HAUTE MAURIENNE
DIMANCHE	30	J	
DIMANCHE	30	N	HAUTE MAURIENNE
LUNDI	31	N	

Agence Régionale de Santé  
 Auvergne-Rhône-Alpes  
 Délégation départementale de la Savoie  
 94 boulevard de Bellevue - CS 90010  
 73018 CHAMBERY Cedex